*Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal*, *Nouvelle édition revue et corrigée*, A. Jubinal, 1874 : Paris, Paul Daffis, vol. 1, pp. 146-160.

**Ci encoumence**

**La Desputizons dou Croisié et dou Descroizié**[[1]](#footnote-2).

Ms. 7633.

L’autr’ier entour la Saint-Remei

Chevauchoie por mon afaire,

Pencix, car trop ſunt agrumi

La gent dont Diex a plus afaire,

Cil d’Acre, qui n’ont nul ami,

Ce puet-on bien por voir retraire,

Et ſont ſi près lor anemi

Qu’à eux puent lancier & traire.

Tant fui pancis à ceſte choze

Que je deſvoiai de ma voie,

Com cil qu’à li meimes choze,

Por le penceir que g’i avoie.

Une maiſon fort & bien cloze

Trouvai, dont je riens ne ſavoie,

Et c’eſtoit là-dedens encloze

Une gent que je demandoie.

Chevaliers i avoit teiz quatre

Qui bien ſeivent parleir franſois.

Soupei orent, fi vont eſbatre

En un vergier deleiz le bois.

Ge ne me veulz ſor eux embatre,

Que ce me dift uns lions cortois :

Tiez cuide compaignie eſbatre

Qui la touſt coſt or ſans gabois.

Li dui laiſſent parleir les deux

Et je les pris à eſcouteir,

Qui leiz la haie fui touz ſeux ;

Si defcent por moi acouteir.

Si diſtrent, entre gas & geux,

Teiz moz com vos m’orreiz conteir.

Siècles i fut nomeiz & Deus :

De ce priſtrent à deſputeir.

Li uns d’eux avoit la croix priſe,

Li autre ne la voloit prendre.

Or eſtoit de ce lor emprife,

Que li croiſiez voloit aprendre

A celui qui pas ne deſprife

La croix, ne la main n’i vuet tendre,

Qu’il la préiſt par ſa maîtrize,

Ce, ces ſans ce puez tant eſtendre.

Dit li croulez premièrement :

« Enten à moi, biaux dolz amis ;

Tu feiz mult bien entièrement

Que Diex en toi le ſan a mis,

Dont tu connais apertement

Bien de mal, amis d’anemis.

Se tu en euvres ſagement,

Tes loïers t’en eſt promis.

« Tu voiz, & parfois, & entens

Le meſchief de la ſainte terre.

Por qu’eſt de proeſſe vantons

Qui le leu Dieu lait en teil guerre ?

S’uns hom pooit vivre .c. ans

Ne puet-il tant d’oneur conquerre

Com ſe il eſt bien repentans

D’aleir le ſépulchre requerre. »

Dit li autre : « J’entens mult bien

Por quoi vos dites teiz paroles.

Vos me ſermoneiz que le mien

Doingne au coc & puis ſi m’envole.

Mes enfans garderont li chien

Qui demorront en la parole.

Hon dit : *Ce que tu tiens, ſi tien* ;

Ci at boers mot de bone eſcole. »

« Cuidiez-vos or que la croix preingne

Et que je men voize outre meir,

Et que les .c. ſoudées[[2]](#footnote-3) deingne

Por .xl. cens réclameir ?

Je ne cuic pas que Deux euſeingne

Que hom le doie ainſi ſemeir :

Qui ainſi ſenme pou i veigne,

Car hem les devroit aſemeir. »

— « Tu naquiz de ta mère nuz,

Dit li croiziez, c’eſt choze aperte :

Or iez juqu’à cel tens venuz

Que ta chars eſt bien recoverte.

Qu’eſt Diex nès qu’alors devenuz

Qu’à cent dobles vent la déſerte ?

Bien i ert por meſchéanz tenuz,

Qui ferat ſi vilainne perte.

« Hom puet or paradis avoir

Ligièrement ! Diex en ait loux ;

Aſſéiz plus, ce poeiz ſavoir,

L’acheta ſainz Pière & ſainz Poulz,

Qui de ſi précieux avoir

Com furent la teſte & li coux,

L’aquiſtrent, ſe teneiz à voir :

Iciſt dui firent .ij. biaux coux. »

Dit cil qui de croizier n’a cure :

Je voi merveilles d’une gent

Qui aſſeiz ſueffrent poinne dure

En amaſſeir .i. pou d’argent ;

Puis vont à Roume ou en Eſture[[3]](#footnote-4),

Ou vont autre voie enchergent :

Tant vont cerchant bone aventure,

Qu’ils n’ont baeſſe ne ſergent[[4]](#footnote-5).

« Hom puet mult bien en ceſt payx

Gaaignier Dieu cens grant damage ;

Vos ireiz outre meir lays

Qu’à folie aveiz fait homage.

Je dis que cil eſt foux nayx

Qui ce meſt en autrui ſervage,

Quant Dieu puet gaaignier ſayx[[5]](#footnote-6)

Et vivre de ſon héritage. »

— « Tu dis si grant abuſion

Que nus ne la porroit deſcrire,

Qui vues ſans tribulation

Gaaignier Dieu por ton biau rire ;

Dont orent fole entencion

Li ſaint qui ſoffrirent martyre

Por venir à redempcion ?

Tu dis ce que n’uns ne doit dire.

« Encor n’eſt pas digne la poingne[[6]](#footnote-7)

Que n’uns hom puiſſe ſoutenir

A ce qu’à la joie ſovrainne

Puiſſe ne ne doie venir :

Par ce ſe rendent tuit cil moinne

Qu’à teil joie puiſſent venir.

Hom ne doit pas douteir eſſoinne

C’on ait pour Dieu juqu’au fenir. »

— « Sire qui des croix ſermoneiz,

Reſoffreiz-moi que je deſlas.

Sermoneiz ces hauz coroneiz,

Ces grans doiens & ces prélaz,

Cui Diex eſt toz abandoneiz

Et dou ſiècle toz li ſolaz :

Ciz geux eſt trop mal ordeneiz

Que toz jors nos meteiz ès laz.

Clerc & prélat doivent vengier

La honte Dieu, qu’il ont ces rentes.

Ils ont à boivre & à mengier :

Si ne lor chaut c’il pluet ou vente.

Siècles eſt touz en lor dangier ;

C’il vont à Dieu par teile ſente,

Fol ſunt c’il la vuelent changier,

Car c’eſt de toutes la plus gente. »

— « Laiſſe clers & prélaz eſteir

Et te pren garde au roi de France

Qui por paradix conqueſteir

Vuet metre le cors en balance

Et ces enfanz à Dieu preſteir[[7]](#footnote-8) ;

Li près n’eſt pas en eſmaiance

Tu voiz qu’il ce vuet apreſteir

Et faire ce dont à toi tance.

« Mult a or meillor demoreir

Li Rois et roiaume que nos,

Qui de ſon cors vuet honoreir

Celui que por Seignor tenons,

Qu’en crois ſe laiſſa devoreir.

Ce de lui ſervir ne penons,

Hélas ! trop aurons à ploreir,

Que trop fole vie menons !

— « Je vuel entre mes voiſins eſtre

Et moi déduire & ſolacier :

Vos ireiz outre la meir peiſtre

Qui poez grant fais embracier.

Dites le ſoudant voſtre meiſtre

Que je pris pou ſon menacier

S’il vient deſà, mal me vit neiſtre,

Mais lai ne l’irai pas chacier.

Je ne faz nul tort à nul home,

N’uns hom ne fait de moi clamour ;

Je cuiche toſt & tien grant ſoume,

Et tieng mes voiſins à amour.

Si croi, par ſaint Pierre de Roume,

Qu’il ne vaut miex que je demour,

Que de l’autrui porter grant ſoume

Dont je ſeroie en grant cremour.

— « Deſai bées a aiſe vivre,

Seiz-tu ſe tu vivras aſſeiz ?

Dis-moi ce tu ceiz en queil livre

Certains vivres ſoit compaſſeiz.

Manjue & boif & ſi t’enyvre,

Que mauvais eſt de pou laſſeiz ;

Tuit ſont .i., ſaches a délivre,

Et vie d’oume & oez quaſſeiz.

« Laz ! ti dolant ! la mors te chace,

Qui tort t’aura laſſei & pris ;

Deſus ta teſte tien ſa mace :

Viex & jones prent a .i. pris.

Tantoſt at fait de pié eſchace,

Et tu as tant vers Dieu meſpris !

Au moins enxui .i. pou la trace

Par quoi li boen ont los & pris. »

— « Sire croiziez, merveilles voi ;

Mult vont-outre meir gent menue,

Sage, large, de grant aroi,

De bien metable convenue,

Et bien i font, ſi com je croi,

Dont l’arme eſt por meilleur tenue :

Si ne valent ne ce ne quoi

Quant ce vient à la revenue[[8]](#footnote-9).

Se Diex eſt nule part el monde,

Il eſt en France, c’et ſens doute ;

Ne cuidiez pas qu’il ſe reponde

Entre gent qui ne l’aimaient goute.

Et voſtre meir eſt ſi parfonde

Qu’il eſt bien droiz que la redoute ;

J’aing mieux fontaine qui ſoronde

Que cele qu’en eſtei s’eſgoute. »

— « Tu ne redoutes pas la mort,

Si ſeiz que morir te convient,

Et tu diz que la mers t’amort ! …

Si faite folie dont vient ?

La mauviſtiez qu’en toi s’amort

Te tient à l’oſteil ſe devient ;

Que feras ſe la mort te mort

Que ne ceiz que li tenz devient ?

« Li mauvais deſà demorront

Que jà n’uns boens n’i demorra ;

Com vaches en lor lit morront

Buer iert neiz qui de lai morra,

Jamais recovreir ne porront

Faſſe chacun mieux qu’il porrat ;

Lor pereſce en la fin plorront,

Et c’il muerent n’uns n’es plorra.

« Auſi com par ci le me taille,

Cuides foïr d’enfer la flame

Et acroire, & metre à la taille,

Et faire de la char ta dame.

A moi ne chaut coument qu’il aille

Mais que li cors puiſt ſauver l’âme,

Ne de priſon ne de bataille,

Ne de laiſſier enfant ne fame[[9]](#footnote-10). »

— « Biaux ſire chiers, que que dit aie,

Vos m’aveiz vaincu & matei.

A vos m’acort, à vos m’apaie,

Que vos ne m’aveiz pas flatei.

La croix preing ſans nule délaie,

Si doing à Dieu cors & chatei ;

Car qui faudra à cele paie

Mauvaiſement aura gratei.

« En non dou haut Roi glorieux

Qui de ſa fille fiſt ſa meire,

Qui par ſon ſanc eſprécieux

Nos oſta de la mort ameire,

Sui de mol croizier curieux

Por venir à la joie cleire ;

Car qui à s’ame eſt oblieux

Bien eſt raiſons qu’il le compeire[[10]](#footnote-11). »

Explicit.

1. Cette pièce de Rutebeuf a acquis une assez grande célébrité. Legrand d’Aussy en a donné dans ses *Fabliaux* une imitation en prose, malheureusement beaucoup trop éloignée de l’original. La Société de l’Histoire de France a bien voulu l’insérer dans son Bulletin (année 1835), avec une traduction de moi ; et M.Paul Tiby, auquel nous devons une élégante et fidèle ver­sion de *l’Histoire des Croisades* de Mills (Paris, 1835, chez Depélafol), a reproduit dans les notes de son troisième volume le texte et la traduction.

Selon moi, cette pièce se rapporte à la sixième expédi­tion d’outre-mer, c’est-à-dire qu’elle a été composée de 1268 à 1270. M. Daunou a dit à propos d’elle :

« Aux tensons des troubadours correspondent les jeux partis des trouvères, que Legrand d’Aussy considère comme des productions dramatiques. A nos yeux, il n’y a là que des dialogues précédés et interrompus par les récits que l’auteur fait en son propre nom. On trouverait tout aussi bien des drames dans chaque narration, dans chaque histoire où des per­sonnages sont mis en scène et ont entre eux des altercations ou des entretiens. Voilà ce que sont réellement les jeux d’Adam, de saint Nicolas, des pèlerins, de Robin et Marion, du Miracle de Théophile, ouvrages d’Adam-le-Bossu, de Bodel et de Rutebeuf. (*Discours sur l’état des lettres au vine siècle*. )

Que la *Deſputizons du croiſié & de deſcroizié* soit considérée comme un jeu-parti, je le comprends. Il n’y a que deux interlocuteurs qui se livrent à une discussion, à une *deſputizons* comme dit le poëte ; mais qu’on veuille en faire une pièce de théâtre, je ne le crois pas, car l’action y manque complètement. Une autre raison encore qui fait qu’on ne saurait considérer ce dialogue comme une pièce dramatique, c’est l’espèce de prologue qui le précède, et où le poëte expose lui-même son sujet en plusieurs strophes. *Le Miracle de Théophile* diffèreessentiellement de ce procédé. Il n’y a ni prologue, ni explication préliminaire. La pièce commence au lever du rideau, et le drame s’explique de lui-même en se déroulant d’une façon toute naturelle, après s’être ouvert *ex abrupto*. Voici maintenant l’opinion de M. Paulin Paris dans *l’Histoire littéraire* sur cette pièce : « On était en 1268. Louis IX venait de céder aux cris de détresse venus d’outre-mer. Il avait, pour la seconde fois, attaché sur son manteau la croix fatale. Ce fut le moment choisi par le poëte pour faire déclamer et réciter, dans les châteaux et les carrefours de chaque ville, *la deſputizons du croiſé et du deſcroizié*, une des premières pièces les mieux composées et les plus agréablement écrites. Elle forme trente octaves en vers et dix-sept octosyllabiques, dont les rimes sont alternativement masculines et féminines. On en peut conclure qu’elles furent destinées à être chantées. La *deſputizons* deRutebeuf dut présenter un intérêt universel, et il fallut un talent remarquable, d’un côté, pour exposer sincèrement les objections ; de l’autre, pour parvenir à les réfuter d’une façon exemplaire. On sent dans le mouvement de cette pièce quelque chose de la bonne poésie fran­çaise, telle qu’on la comprenait dans les meilleurs temps ; mais nous devons regretter que Legrand d’Aussy, oubliant la force des paroles du champion de la croisade, ait fait honneur à Rutebeuf d’une in­tention philosophique contraire au voyage de la Terre-Sainte. Suivant lui, le poëte n’avait ici d’autre but que de détourner le saint roi de la folie des croisades. Il fallait n’avoir compris ni les autres pièces de Rute­beuf, ni la force relative des arguments du chevalier croisé, pour douter un instant de l’intention de l’ou­vrage. » [↑](#footnote-ref-2)
2. La *soudée* étaitun fonds de terre qui rendait un *sou* de rente. — Ce passage fait allusion aux cessions de biens qu’étaient obligées de faire à vil prix ceux qui partaient pour les croisades. Je rappellerai à ce sujet que Godefroi de Bouillon vendit, avant de quitter ses États, la majeure partie de ses biens au clergé, qu’en 1096 Baudouin, comte de Hainaut, imita cet exemple, et qu’en 1239, Baudouin, comte de Namur, le suivit également. [↑](#footnote-ref-3)
3. Asturie. — « Apparemment qu’il y avait alors, dans cette province, un pèlerinage célèbre, qui n’est plus connu aujourd’hui, ou peut-être que le fablier, par une ignorance trop commune aux poëtes de son temps, aura placé dans les Asturies Saint-Jacques de Compostelle, qui est en Galice. » (Legrand d’Aussy.) [↑](#footnote-ref-4)
4. *Baesse ne sergent*, servante ni serviteur. [↑](#footnote-ref-5)
5. *Sayx*, çà, ici, par opposition à *lays*, là-bas, qu’on lit dans la même strophe ; ou peut-être encore *sain*, *sanus*, bien portant, sans se rendre malade. — On sent, en lisant ces vers, qu’on est déjà loin du siècle qui vit naître les croisades : l’enthousiasme a besoin d’être éveillé. Les paroles de Rutebeuf rappellent involontairement cetteimpiété de l’empereur Frédéric, qui, au retour de l’expédition à laquelle il avait été contraint par le pape, disait quelquefois : « Si Dieu avait connu le royaume de Naples, il ne lui aurait pas préféréles rochers stériles de la Judée. » [↑](#footnote-ref-6)
6. *Poingne*, combat, lutte ; *pugna*. [↑](#footnote-ref-7)
7. Ce passage confirme ce que je dis plus haut sur la date de cette pièce. En effet, pour la croisade de 1270, comme le fait très bien observer Rutebeuf dans la strophe 13e de *la Voie de Tunes*, le roi emmène ses enfants avec lui, savoir : Tristan, né à Damiette en 1250 ; Philippe et Pierre, etc., de Salerne. C’est ce que constate ainsi *la branche aux royaux lignages* de Guillaume Guiart :

 Mil deux cent ſoixante & huit ans

 Prit St. Loys dont nous rime

 La crois du cardinal Simon.

Ses trois fils aussi la reçurent, etc.

Legrand d’Aussy s’est donc trompé de beaucoup en fixant à 1246 la date de cette pièce. A cette croisade, saint Louis emmena bien ses trois frères, Robert, etc., d’Artois ; Alphonse, etc., de Poitiers, et Charles, etc., d’Anjou ; mais il ne put *prèter à Dieu ſes enfans*, qui étaient trop jeunes, et dont un, Philippe, n’avait qu’un an. [↑](#footnote-ref-8)
8. La plupart de nos historiens confirment le re­proche que contient ce passage ; les chroniqueurs font un affreux tableau des vices qui souillaient le royaume de Jérusalem. Des pèlerins qui, en se faisant soldats, croyaient échapper à toute espèce de joug, ne devaient pas être des modèles de vertu. « Je ne suis pas surpris, disait Saladin, que les chrétiens soient vaincus : Dieu ne peut accorder la victoire à des hommes si vicieux. » On peut également rappro­cher de ce passage de Rutebeuf la strophe suivante d’une pièce de vers qui se trouve dans le Ms. 1830, Saint-Germain, où elle est intitulée : *Des Proverbes et du vilains* :

 La voie d’outre-mer

 Voi à maint hom amer :

 A l’aler gabe & huie ;

 Quant vient au revenir

 Ne puet ſoi ſoutenir, etc. [↑](#footnote-ref-9)
9. La croyance qu’on pouvait se sauver en allant en Terre-Sainte et que la croisade effaçait tous les pé­chés, amena de singuliers raisonnements : il y avait des coupables qui disaient, selon l’abbé Usperg, le­quel cite à ce propos le meurtre d’Engelbert, évêque de Cologne : « Je commettrai des crimes, puisqu’en prenant la croix je deviendrai innocent, et je satis­ferai même pour les crimes des autres.» (Voy. Fleury, *Hist. eccl*., t. XVI, p. 589, édit. in-4°, Paris, 1719.) [↑](#footnote-ref-10)
10. Je terminerai mes annotations sur cette pièce en rectifiant plusieurs assertions que Legrand d’Aussy a mises en note de *La Deſputizons du croiſié* dans ses *Fabliaux*. « Rutebeuf, dit-il, paraît avoir voulu montrer au roi les inconvénients de la croisade ; il s’y prend d’une manière fort ingénieuse pour son temps, en supposant deux interlocuteurs qui, dispu­tant sur les croisades, étalent ainsi ce qu’on pouvait dire de mieux alors pour ou contre ; *mais* *tandis que l’un n’allègue jamais en leur faveur que des motifs de dévotion*, l’autre, déployant contre elles le sarcasme, le ridicule et la plaisanterie, les attaque avec des rai­sons excellentes. Le dénoûment surtout, où le poëte ſait prendre la croix au second chevalier, me semble une chose assez adroite : il ne pouvait ménager avec plus de respect la conduite de son souverain, ni se mettre plus sûrement lui-même hors de toute atteinte ; mais cette conversion subite, qui d’ailleurs ne détruit pas une seule raison, vient si brusquement, et même elle est énoncée dans l’original *d’une manière si bur­lesque*, que, loin de produire *quelque impression sur le lecteur*, *elle ne peut que le révolter*.

« Rutebeuf, quand il vit le monarque rester iné­branlable dans sa résolution, changea de ton *sans doute* pour lui plaire, car j’ai vude lui quelques pièces où il exhorte très sérieusement aux croisades. Cette basse flatterie n’eut aucun succès : il paraît par plu­sieurs endroits de ses poésies qu’il vécut pauvre et misérable. »

Il y a un peu de légèreté, selon moi, dans les ré­flexions de Legrand d’Aussy. D’abord je ne crois pas que Rutebeuf ait voulu faire de sa pièce une ironie : elle est sérieuse d’un bout à l’autre ; et penser autre­ment serait prêter à notre trouvère un système philo­sophique qu’il ne pouvait pas avoir. Remarquons, en effet, une chose : c’est qu’il ne raille jamais les croisades elles-mêmes ; il prend seulement prétexte de leurs inconvénients pour critiquer, et encore au profit de la Terre-Sainte, les moines et les prélats. Quel motif d’ailleurs plus puissant que la dévotion pouvait invoquer le poëte ? quelles invocations plus pressantes pouvait-il adresser à ses auditeurs en un temps de croyance et de foi ?

Je me demande enfin où Legrand d’Aussy a pu ren­contrer dans les dernières strophes de notre pièce, quelque chose de *burlesque* et qui *révolte le lecteur.* Je ne crois pas non plus que Rutebeuf ait changé de ton pour plaire à saint Louis : selon moi, il n’en avait pas besoin puisque, loin d’aller contre les désirs de ce prince, il les favorisait, aussi sérieusement que possible, de sa parole et de ses exhortations. [↑](#footnote-ref-11)